

COMMUNE  
DE  
SAVINES-LE-LAC

Savines le lac, le 7 mai 2021



05160

Monsieur le Maire  
de la Commune de Savines le lac

Labellisée au Patrimoine  
du XX<sup>e</sup> siècle

Le Maire

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION  
D'UNE MANIFESTATION SE DÉROULANT  
SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Le Maire, Victor BERENGUEL**

Atteste qu'une déclaration de rassemblement sur la voie publique intitulée  
« RASSEMBLEMENT REVENDICATIF »

et devant se dérouler le 08 mai 2021 de 10h00 à 12h00 , à Savines-le-Lac

est parvenue en Mairie le 06 mai 2021, adressée par la Préfecture des Hautes-Alpes, conformément à  
l'article L. 211-2 du Code de la sécurité intérieure.

Conformément à votre déclaration, votre rassemblement se déroulera selon le programme suivant :

- Rassemblement revendicatif sur la privatisation des biens communs comme les barrages hydroélectriques, l'eau...
- Tractage sur la voie publique

Quelle que soit l'ampleur de l'événement, l'organisateur a la responsabilité d'assurer le bon déroulement de la manifestation et la sécurité dans l'enceinte de la manifestation. Il doit mettre en place un dispositif de secours et de sécurité prenant en considération les risques induits par le déroulement de cette manifestation. L'organisateur doit également consulter le ou les autorités municipales intéressées au regard de l'occupation du domaine public.

En temps d'épidémie : vous veillerez à la stricte application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le strict respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Le Maire,  
Victor BERENGUEL